



JETONS MOINS,

TRIONS PLUS !



Le SMITOM-LOMBRIC, syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marnais, a été créé en 1996.

Il est constitué de **4 ADHÉRENTS** :

- o 1 syndicat intercommunal (SMICTOM de la Région de Fontainebleau),
- o 1 communauté de communes (Brie des Rivières et Châteaux)
- o et 2 communautés d'agglomération (Grand Paris Sud et Melun Val de Seine).

Il est administré par un Comité Syndical composé de **108 DÉLÉGUÉS** élus par les différents conseils municipaux de ses **67 COMMUNES** adhérentes, représentant **300 000 HABITANTS**.

La mission du SMITOM-LOMBRIC est de **COLLECTER** et **TRAITER** les déchets ménagers des habitants de son territoire, **TRIER** ce qui est recyclable, **RÉUTILISER** ce qui peut l'être et **VALORISER** la plus grande partie.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

Le traitement des déchets doit se faire dans le respect de l'environnement. Le SMITOM-LOMBRIC a vu ses efforts récompensés par l'obtention des certifications ISO Qualité Sécurité Environnement et Énergie.



 www.lombric.com



ZOOM SUR

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DU SMITOM-LOMBRIC À RÉAU

UN APPORT LOCAL

La plateforme accueille deux types de déchets verts : ceux collectés auprès des particuliers (en porte-à-porte, en point d'apport volontaire ou en déchèterie)



et ceux apportés directement par les professionnels. Jusqu'à 40 tonnes de déchets verts sont alors broyées par heure ! On y ajoute les refus issus du **criblage** en fin de processus, de calibre trop important pour rejoindre la filière bois énergie alimentant les chaudières de chauffage.

Le broyat est ensuite évacué et stocké **28 jours** vers une alvéole et humidifié par des lixiviats (« jus » s'écoulant des andains des déchets verts) pour accélérer sa **fermentation**. Riches en bactéries et en champignons, ils jouent un rôle naturel dans la décomposition de la matière végétale. L'aération se fait par de petites buses au sol.

UNE TECHNOLOGIE INNOVANTE

Pour éviter les possibles nuisances olfactives, l'air de tout le bâtiment consacré au compostage est filtré avant d'être rejeté à l'extérieur. Il est traité par des bio-filtres. Les molécules odorantes sont piégées dans des fragments d'écorces d'arbres présents dans les filtres, colonisés par une abondante flore microbienne qui se charge de les dégrader. Le changement des bio-filtres se fait tous les 5 ans environ. Leurs écorces sont à leur tour compostées.

De gros ventilateurs placés sous la toiture du bâtiment permettent de créer un flux d'air dirigé vers le système de traitement des odeurs. Des buses d'aspiration sont placées au-dessus du broyeur pour éviter toute diffusion de mauvaises odeurs vers l'extérieur.

Le compost est ensuite **criblé, affiné** en plusieurs fractions et **stocké** dehors en andains pendant **6 semaines** sur la plateforme de **maturation** jusqu'à son évacuation.



BASSINS MACROPHYTES : UN SYSTÈME D'ÉPURATION NATUREL

Le filtre végétalisé récupère les effluents du processus de compostage et épure les eaux usées grâce à sa microflore. L'eau filtrée est ensuite brassée et conduite vers les stations d'épuration.

UN CERCLE ÉCOLOGIQUE VERTUEUX

La plateforme de compostage peut accueillir jusqu'à **30 000 tonnes** de déchets verts par an, permettant la production de **10 000 tonnes** de compost destiné à l'agriculture et **3 500 tonnes** de bois énergie pour alimenter les chaudières d'équipements collectifs.

Le site de Réau accueille également un quai de transfert et une déchèterie **qui desservent les habitants des communes de Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple, Vert-Saint-Denis**, ce qui représente plus de 68 000 habitants.

